

Interpol traque la pêche illégale

Personne ne peut vraiment quantifier le volume qu'elle représente. La Commission européenne et l'Organisation mondiale pour l'alimentation estiment le poids de la pêche illégale entre 20 et 40 % du commerce mondial des produits de la mer. « **On parle d'une cinquantaine de milliards d'euros** », évoque Christian Rambaud, chef d'unité à la direction générale des affaires maritimes à Bruxelles.

L'Europe a déjà engagé des mesures de rétorsion vis-à-vis des pays qui ne peuvent, ou ne veulent, assurer une traçabilité de leurs produits. L'Union européenne tente de leur imposer des certificats de capture qui permettraient une meilleure identification des produits commercialisés.

Thon à la betterave...

Les États-Unis prennent aussi le problème au sérieux, comme l'a souligné, hier, à Lorient, aux Assises de la pêche d'Infomer (Groupe Ouest-France) Stéphane Vrignaud, représentant de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration). Parce qu'il déstabilise le marché officiel, le dossier devient brûlant. Au point qu'Interpol a décidé de se pencher sérieusement sur ces trafics et piste les navires suspects à travers la planète. Ce commerce parallèle « **rapporterait plus que celui de la drogue.** »

Une pêche illégale qui s'enrichit aussi de nombreuses fraudes : poissons gorgés d'eau, espèces substituées à d'autres (filets de panga vendus pour de la sole), thons trempés dans du jus de betterave... L'imagination ne manque pas quand il s'agit de tromper le consommateur. Les pêcheurs ont fait des efforts. Problème : 80 % des produits de la mer consommés en Europe sont importés.

Source : <http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/interpol-traque-peche-illegale-03-07-2014-152222>
(03/07/2014)